

SAINTE-COLOMBE (40) le 25 MAI 2017

22^{eme} FOIRE de l'ASCENSION

Heures d'ouverture: Pour les exposants: 7 heures
Pour le public: 9 heures à 18 heures

Thèmes proposés:

Artisanats d'art - Métiers de bouche
Vide grenier - Cartes postales - Monnaies - Vieux papiers - Jouets anciens
Minéraux - Horlogeries - Disques - Livres - Télécartes - Multi collections

Emplacements: (Au choix)

Intérieur de la salle polyvalente (Tables et bancs fournis): Location du mètre linéaire
Extérieur, devant la salle polyvalente (Tables et bancs non-fournis) Location d'emplacements (5m x3m)

Restauration:

Repas de saison en vente à partir de 11h30.
Sandwiches chauds et buvette.

BULLETIN de RESERVATION

Je soussigné, NOM:.....Prénom:.....

Type d'exposant: Professionnel Particulier /// Artisanat Vide grenier (Sélectionner le type)

Adresse: (Pour les nouveaux exposants ou si votre adresse a changé)

.....N°Tel:.....

Je vais vendre:(Ex: Poterie, Bibelots, Saucisson, Bijoux, Vêtements, jouets etc).Précisez SVP :

Je désire réserver: (noter votre choix)

A l'intérieur de la salle polyvalente, tables et chaise fournies (indiquer le nombre de mètres)

-.....mètres de table au prix de **5 Euros** le mètre linéaire (**3 mètres minimum**)

Attention: 6 euros/mètre à partir du 18 Mai

A l'extérieur de la salle, emplacement nu tracé

- emplacement d'une dimension de 5m de large x 3m de profond au prix de **14 Euros** Attention: **16 euros** à partir du 18 Mai
- emplacement d'une dimension de 10m de large x 3m de profond au prix de **27 Euros** Attention: **30 euros** à partir du 18 Mai
- emplacement d'une dimension de 15m de large x 3m de profond au prix de **38 Euros** Attention: **42 euros** à partir du 18 Mai

Un souhait d'emplacment (Réalisé dans la mesure du possible si inscription et règlement par chèque avant le 21 Mai 2017): Le placage est établi à l'avance, les changements ne peuvent intervenir le jour de la manifestation

* Je joins un chèque libellé à l'ordre de ASCH que j'adresse à:

Mme CIARAVINO Angélique - 53 Allée de l'Arribère - 40700 SAINTE-COLOMBE

Pourriez-vous joindre une photocopie d'identité pour le registre de la préfecture. Cela vous fait gagner du temps lors de votre arrivée. Merci

En tant qu'exposant amateur, particulier ou association je reconnais avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur concernant le nombre d'exposition tolérée par an, ainsi que les articles ou décrets réglementant les marchés des particuliers.

Date et signature

Renseignements : asch-40.com

Inscription 06 80 44 09 97 ou etiennefargue@hotmail.com

SAINTE-COLOMBE (40) le 25 MAI 2017



Règlement intérieur:

Les chèques de réservation seront prélevés après la foire exposition.

Une demande de réservation ne sera effective que si elle est accompagnée du règlement de la location.

Le prix est fixé mais la réservation sera plus chère pour une réservation faite après le 18 Mai (6 euros le mètre intérieur, 16 euros pour un emplacement extérieur)

Tout exposant a la possibilité de réserver à l'intérieur ou l'extérieur mais **3 mètres linéaires minimum à l'intérieur.**

Les organisateurs se réservent le droit si nécessaire de limiter les emplacements intérieurs

Tout exposant a la possibilité de réserver un emplacement extérieur minimum

Tout exposant a la possibilité de cumuler l'un et l'autre.

Le nombre de mètre linéaire étant limité, les premières demandes de location seront prioritaires pour l'intérieur ou pour l'extérieur suivant leur choix.

Tout exposant est placé suivant un tableau affiché à l'entrée de la salle polyvalente. Aucun déplacement ne sera autorisé sauf accord entre deux exposants.

Tout exposant s'engage à ne rien installer en dehors de son emplacement et à l'intérieur de l'allée visiteur.

Les exposants reconnaissent avoir pris connaissance de la réglementation concernant les aspects fiscaux et douaniers du commerce éventuel des articles qu'ils proposent et renoncent à toute recherche de responsabilité des organisateurs en cas de poursuite pour effraction à ces règlements.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les dommages corporels ou matériels tel que vol, perte, bris déprédation ou dommages divers. Les exposants renoncent du fait de leur admission à tout recours contre les organisateurs pour quelques dommages que ce soit et quelque en soit la cause.

Toute table non occupée le jeudi 25 Mai à 8h00 sera redistribuée si le locataire n'a pas prévenu de son retard

Aucune installation électrique ne sera autorisée.

Le simple fait de retourner le bon d'inscription joint accompagné du paiement de la location vaut acceptation par l'exposant de ce règlement.

Le bureau de l'ASCH
Les responsables de l'organisation

Le Président
M.DABADIE